

# Guide d'inscription 2021

Université Clermont Auvergne  
49 Bd François-Mitterrand CS60032  
63001 Clermont-Ferrand Cedex 1  
[www.uca.fr](http://www.uca.fr)

## Sommaire

<b>Etudiants bacheliers 2021 ou issus de Parcoursup :</b> .....	<b>4</b>
<b>Règlement de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) pour tous les étudiants (français et étrangers)</b> .....	<b>5</b>
<b>Droits d’inscription</b> .....	<b>7</b>
<b>Montant des droits - Diplômes Nationaux</b> .....	<b>7</b>
<b>Paiement des droits – en ligne par carte bancaire</b> .....	<b>8</b>
<b>Paiement des droits – par Virement bancaire :</b> .....	<b>8</b>
<b>Informations complémentaires</b> .....	<b>10</b>
<b>Césure :</b> .....	<b>10</b>
<b>Etudiants en situation de handicap :</b> .....	<b>10</b>
<b>Les étudiants réorientés souhaitant accéder aux études de santé</b> .....	<b>11</b>
<b>LISTE DES PIECES A FOURNIR</b> .....	<b>12</b>
<b>INSCRIPTION – ETUDIANT FRANÇAIS, de l’UE, EEE, Monaco, Andorre, Québec, Confédération Suisse</b>	<b>12</b>
<b>INSCRIPTION – ETUDIANT ETRANGER EXTRACOMMUNAUTAIRE</b> .....	<b>14</b>
<b>Guide de dépôt de la photo d’identité</b> .....	<b>16</b>
<b>Nos services d’assistance</b> .....	<b>19</b>



Nous attirons votre attention sur la **nécessité de vous assurer un équipement numérique** (plus particulièrement un ordinateur connecté) ou **l'accès à un équipement numérique pour suivre votre cursus universitaire**. En raison du contexte sanitaire lié au COVID, **tout ou partie des cours et des examens pourra être assurée à distance**.

Si vous n'êtes pas en mesure de vous équiper ou d'avoir accès à un équipement, veuillez-vous signaler auprès de votre responsable de formation

## L'INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

**Code de l'Education :** « Nul ne peut être admis à participer en qualité d'étudiant aux activités d'enseignement et de recherche d'un établissement d'enseignement supérieur s'il n'est régulièrement inscrit dans cet établissement ».

« L'inscription est annuelle. Elle est renouvelée au début de chaque année universitaire »

« L'inscription est subordonnée à la production, par l'intéressé, d'un dossier personnel dont la composition est définie par le chef d'établissement (...), ainsi qu'à l'accomplissement des formalités prévues par la réglementation des droits universitaires ».

« L'acquittement de la totalité du montant des droits d'inscription conditionne la délivrance du diplôme et de tout ou partie des crédits européens validés en vue de son obtention ».

### PROCEDURE A SUIVRE

Votre inscription à l'université se déroule en **deux étapes distinctes** :

- ❶ Vous devez vous acquitter de la Contribution Vie Etudiante et de Campus (CVEC) sur le site dédié du CROUS ([MesServices.etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr)) **AVANT** votre inscription administrative à l'université. Cette procédure est obligatoire et concerne **tous les étudiants inscrits en formation initiale, y compris les étudiants exonérés**
- ❷ Cette démarche effectuée, une **attestation CVEC numérotée** vous sera délivrée. C'est ce numéro de 12 caractères qui fera foi de l'étape CVEC et qui vous permettra de procéder à votre inscription administrative sur le site :

<https://inscription.uca.fr>

Une copie de l'attestation de CVEC sera demandée dans les pièces justificatives à joindre en fin d'inscription. **En cas d'abandon, de démission ou d'absence d'inscription administrative, la CVEC ne sera pas remboursée.**

## **Etudiant bachelier 2021 ou issu de Parcoursup :**

Avant de procéder à votre inscription administrative, munissez-vous de votre :

- **Identifiant Parcoursup**
- numéro d'attestation de CVEC
- numéro Identifiant National Etudiant (INE) (cf relevé de notes du bac)
- carte bancaire

Depuis la rentrée 2018-2019 :  
**Suppression de l'adhésion à la sécurité sociale étudiante  
pour tous les étudiants (français et étrangers)**

- **Si vous êtes un étudiant primo-entrant** – *étudiant s'inscrivant pour la 1<sup>ère</sup> fois à l'université-*, vous êtes rattaché au régime général de la Sécurité sociale. Vous restez sous le régime de vos parents (CPAM, MSA, SNCF, ...) jusqu'à votre majorité, puis vous serez assuré social à titre autonome.
- **Si vous êtes étudiant européen**, vous êtes couvert par votre carte européenne de couverture sociale
- **Si vous êtes étudiant étranger, nouvellement inscrit, hors UE :**  
Vous devez **obligatoirement** vous inscrire sur une plateforme en ligne dédiée mise en place, par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) : [etudiant-etranger.ameli.fr](https://etudiant-etranger.ameli.fr)

Cette démarche est à effectuer une fois que vous vous êtes acquitté de la CVEC et que vous avez procédé à votre inscription administrative à l'Université (voir page suivante). **Si vous n'effectuez pas cette démarche, vous ne serez pas couvert pour toutes vos dépenses de santé.**

Lien : <https://etudiant-etranger.ameli.fr/#/>



L'adhésion à une mutuelle **complémentaire santé est facultative**,  
mais **fortement conseillée** si vous n'êtes pas couvert  
par celle de vos parents.

## **Règlement de la CVEC (Contribution Vie Etudiante et de Campus) pour tous les étudiants (français et étrangers)**

Avant de vous inscrire à l'Université, vous devez fournir une attestation d'acquittement de la CVEC que vous pouvez obtenir à partir du **3 mai** et qui est collectée par les CROUS.

### ➤ **Qu'est-ce que la CVEC ?**

Cette contribution est destinée à favoriser **l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif** des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisées à leur intention.

### ➤ **Qui est concerné par le paiement de la CVEC ?**

La **CVEC, d'un montant de 92 € pour 2021/2022**, est due **chaque année par tous les étudiants** qui s'inscrivent à une **formation initiale** dans un établissement d'enseignement supérieur.

 **Les personnes s'inscrivant en formation continue ne sont pas concernées par le paiement de la CVEC**

### ➤ **Qui est exonéré du paiement de la CVEC ?**

Sont exonérés du paiement de la CVEC :

- Les étudiants boursiers (bourses sur critères sociaux gérées par le CROUS et bourses versées par la région)
- Les étudiants réfugiés
- Les étudiants bénéficiaires de la protection subsidiaire
- Les étudiants boursiers du Gouvernement Français
- Les étudiants enregistrés en qualité de demandeurs d'asile et disposant du droit de se maintenir sur le territoire français

 **Même si vous êtes exonéré(e) du paiement de la CVEC, vous devez effectuer obligatoirement la démarche au titre de votre inscription à l'Université. A noter que tous les cas d'exonération autorisés seront vérifiés par les CROUS**

### ➤ **Quelle est la procédure à suivre pour s'acquitter de la CVEC ?**

La CVEC est à payer **AVANT** de procéder à votre inscription administrative à l'Université, que vous soyez étudiant(e) exonéré(e) ou non, le paiement est fait **en une seule fois**. Pour cela, vous devez vous connecter sur le site internet [MesServices.etudiant.gouv.fr](https://meservices.etudiant.gouv.fr) pour vous créer un compte.

Le paiement de la CVEC s'effectue, par la suite, **en ligne par carte bancaire** en cliquant sur l'onglet CVEC ou en espèces à la Poste (possibilité de paiement en EFI cash pour les étudiants étrangers. Attention, service payant). Une fois le paiement effectué, une attestation d'acquittement de la CVEC vous sera délivrée.

**1<sup>ère</sup> étape :**  
Créer votre compte



The screenshot shows the homepage of the 'étudiant.gouv.fr' website. At the top, there is a green navigation bar with 'Suivez-nous' and social media icons, and buttons for 'Inscription' and 'Connexion'. The main header features the 'étudiant.gouv.fr' logo and the text 'MesServices.etudiant.gouv.fr'. Below this, a section titled 'S'INSCRIRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR' contains three main service tiles: 'Parcoursup', 'Aide à la mobilité Parcoursup', and 'CVEC Contribution vie étudiante et de campus'. To the right, there is a pink box for 'DEMANDES DE LOGEMENT 2019-2020' and a dark blue box for 'CHANGEMENT D'INE'.

**2<sup>ème</sup> étape :**  
Paiement de la CVEC  
(= choix des modalités de paiement)

## Droits d'inscription

### Montant des droits - Diplômes Nationaux

Les droits d'inscription sont fixés chaque année par arrêté ministériel émanant conjointement du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation et du Ministère de l'Économie et des Finances.

- **Etudiants communautaires (Etats membres de l'UE y compris le Royaume Uni, l'EEE, La Confédération Suisse, Monaco, Andorre et le Québec) et étudiants extracomunautaires inscrits à l'UCA avant la rentrée universitaire 2019/2020**

#### APPLICATION DES DROITS D'INSCRIPTION 2021/2022 :

Licence et LAS, Licence professionnelle, DUT, PASS, PASS-R	Master	Doctorat	Ingénieur
170 €	243 €	380 €	601 €

- **Etudiants extracomunautaires qui se sont inscrits à la rentrée 2019 (et jusqu'à la fin du cycle de formation dans lequel ils sont engagés)**

Licence et LAS, Licence Professionnelle, DUT, PASS, PASS-R	Master	Doctorat	Ingénieur
170 €	243 €	380 €	601 €

- **Etudiants extracomunautaires primo entrants :**

*Conformément à l'arrêté du 19 Avril 2019 fixant les droits d'inscription applicables aux étudiants internationaux extra-communautaires inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur public, des tarifs différenciés ont été votés par le Conseil d'Administration de l'Université Clermont Auvergne lors de sa séance du 27 Septembre 2019 et leur application devait intervenir à compter de la rentrée universitaire 2020/2021*



En raison du contexte sanitaire actuel, le Conseil d'Administration de l'UCA, réuni le 18 décembre 2020, a décidé **le report** de la mise en œuvre des tarifs différenciés pour l'année universitaire 2021/2022. En conséquence, les étudiants extra-communautaires paieront les mêmes droits d'inscription que les étudiants nationaux et européens pour l'année universitaire à venir.

Licence et LAS, Licence Professionnelle, DUT, PASS, PASS-R	Master	Doctorat	Ingénieur
170 €	243 €	380 €	601 €

## *Paiement des droits – en ligne par carte bancaire*

---

L'inscription administrative est **entièrement** dématérialisée. Elle est validée dès que les pièces à fournir sont jointes sous format électronique **et** le paiement effectué. Cette inscription permet la délivrance de la carte « étudiant ».

Le paiement en ligne par carte bancaire est le moyen le plus rapide et le plus sécurisé pour régler les droits d'inscription. **C'est celui que vous devez utiliser**

Le paiement en ligne par carte bancaire peut s'effectuer :

- **Paiement en 3 fois sans frais :**
  - Uniquement pour une inscription en ligne **avant le 15 Novembre 2021**
  - Accessible uniquement **si le montant des droits est supérieur à 150 €**
  - Au moment de votre inscription, vous devrez choisir « **Paiement en trois fois** par carte bancaire » dans « Choisissez votre mode de paiement »
  
- **Paiement en une seule fois :**
  - Au moment de votre inscription, vous devrez choisir « Paiement immédiat en une fois par carte bancaire » dans « Choisissez votre mode de paiement »

## *Paiement des droits – par Virement bancaire :*

---



Des frais bancaires pourront vous être facturés.

En cas de paiement par virement bancaire,  
**merci de préciser obligatoirement sur l'ordre de virement votre nom, prénom  
et l'année de formation à laquelle vous vous inscrivez.**

# Inscription Administrative en ligne



UNIVERSITE CLERMONT  
AUVERGNE

Année universitaire **2018/2019**

[Aide](#)  
[Contact](#)  
[Quitter](#)  
[Mentions Légales](#)

Nom :   
Né(e) le :

Prénom :

## Choix de l'inscription

Données personnelles

Données annuelles

Couverture sociale

## Paie ment :

Choisissez votre mode de paiement ?

- Paiement immédiat par carte bancaire  
 Paiement en trois fois par carte bancaire

Continuer

Paie ment de

\*\*\*TEST\*\*\* ETS UDA



Numéro de carte

Date de fin de validité (MM/AA)

Cryptogramme visuel :   
3 derniers chiffres au dos de la carte (?)

**Verifone**  
e-commerce

« Retour

Valider



Paybox® Infos Sécurité Commerce : France

## Informations complémentaires

### Césure :

Lors d'une période de césure, l'étudiant reste inscrit à l'université, dans la formation qu'il intègrera à son retour de césure et pour laquelle il a été admis avant son départ (une place lui étant assurée l'année suivante). A la différence d'une interruption d'études, il conserve donc son statut d'étudiant et les avantages associés. Cette césure ne peut excéder un an.

Vous **devez** compléter un dossier de demande de césure, et le transmettre à l'UFR d'inscription. (Les dossiers de demande de césure et dates des commissions sont à consulter sur le site de l'UCA).

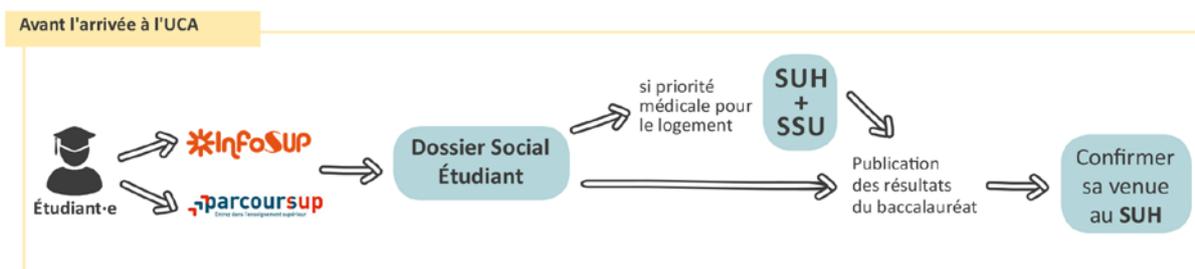
Pour plus d'informations, cliquez sur le lien ci-dessous :

[Période de césure à l'UCA](#)

- ❖ **Pour une césure annuelle**, l'étudiant(e) devra s'acquitter de la CVEC (92 €) et des droits d'inscription réduits, à savoir :
  - 113 euros pour la licence, DUT, PASS, LAS
  - 159 euros pour le master
  - 253 euros pour le doctorat
  - 401 euros pour le diplôme d'ingénieur
- ❖ **Pour une césure semestrielle**, l'étudiant(e) devra s'acquitter de la CVEC (92 €) et des droits d'inscription à taux plein

### Etudiants en situation de handicap :

Dès que vous envisagez de vous inscrire à l'Université Clermont Auvergne, il est **impératif** que vous preniez contact avec le Service Université Handicap (SUH) afin que tous les aspects de votre arrivée puissent être anticipés.



Vous devrez dès votre inscription administrative, prendre impérativement un rendez-vous avec un médecin du Service de Santé Universitaire (SSU) aux coordonnées suivantes si vous souhaitez pouvoir bénéficier d'aménagements d'études et d'examens

Courriel : [ssu@uca.fr](mailto:ssu@uca.fr)

Tél. : 04 73 40 55 07

Pour plus d'information : [Handicap à l'UCA](#)



L'avis médical pour **vos aménagements** d'examens doit être établi  
**au moins un mois avant** la date de votre première épreuve

## Les étudiants réorientés souhaitant accéder aux études de santé

---



Les réorientations vers le PASS et les LAS sont autorisées mais elles **sont encadrées**.

Afin de respecter les principes de la réforme de l'accès aux études de santé, pour que la candidature d'un étudiant à une ou deux filières de santé soit recevable, cet étudiant ne doit pas avoir été inscrit dans les mêmes UE ou enseignements l'année ou les années précédentes ou avoir suivi des études similaires.

Ainsi, un étudiant inscrit, et ayant validé ou non une L1 Droit, qui souhaite se réorienter en LAS ne pourra pas s'inscrire en LAS Droit.

Si vous avez des questions, nous vous conseillons de vous mettre en relation avec votre scolarité de composante.

Liens vers les **Modalités d'accès aux études de santé pour les étudiants en réorientation**

<https://www.uca.fr/formation/nos-formations/formations-en-sante/reforme-de-l-acces-aux-etudes-de-sante/modalites-d-acces-aux-etudes-de-sante-pour-les-etudiants-en-reorientation-202520.kjsp?RH=1485183598206>



Lors de l'inscription administrative, il vous sera demandé de fournir impérativement les preuves de **vos inscriptions précédentes dans l'enseignement supérieur depuis l'obtention du baccalauréat** (*Certificats de scolarité et, pour les étudiants hors UCA, le dossier étudiant issu d'APOGEE ou de tout autre logiciel de scolarité*)

## **LISTE DES PIÈCES A FOURNIR**

***Une fois que vous avez payé et validé définitivement votre inscription, vous devez, impérativement, transmettre ces pièces justificatives sous une forme dématérialisée via une plateforme réservée***

<https://reins.dsi.uca.fr/pj-web/>

***Ce lien vous sera également communiqué à la fin de votre inscription en ligne***

## **INSCRIPTION – ETUDIANT FRANÇAIS, de l'UE, EEE, Monaco, Andorre, Québec, Confédération Suisse**

---

### **ETAT CIVIL**

---

- Etudiants français : pièce d'identité recto verso en cours de validité (Carte d'identité ou passeport).
- Etudiants de l'UE + EEE + Monaco + Andorre : document officiel d'identité
- Etudiants québécois : passeport canadien + carte d'assurance maladie québécoise

### **SITUATION MILITAIRE**

---

- Attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté ou Journée d'Appel et de Préparation à la Défense. Si JDC ou JAPD non effectuée, fournir l'« Attestation de Recensement» **pour les étudiants français âgés de moins de 25 ans.**

### **TITRES ET DIPLOMES A FOURNIR**

---

- Relevé de notes du baccalauréat obligatoire (Pour le PASS et les LAS, l'original du diplôme de baccalauréat devra être présenté avant fin décembre 2021 à la Scolarité dont dépendent ces formations).
- Pour une inscription en Licence 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année, en Licence professionnelle ou en Master, joindre impérativement (si elle n'a pas été fournie avec le dossier de candidature) **l'attestation de validation de l'année d'études ou du diplôme requis pour l'inscription dans la formation concernée** (attestation de réussite ou dernier relevé de notes de la formation obtenue)

## **AUTRES PIÈCES À FOURNIR**

---

- Attestation Contribution vie étudiante et de Campus (CVEC)
  - Uniquement pour les étudiants en réorientation s'inscrivant en PASS ou en LAS**
    - Copie du certificat de scolarité de l'année ou des années précédentes
    - **Et, pour les étudiants hors UCA**, le dossier étudiant issu d'APOGEE ou tout autre logiciel de scolarité
  - Photo d'identité récente, de face, tête nue (à déposer sur l'ENT)
  - Attestation d'assurance relative à la responsabilité civile, fournie par votre assurance à votre demande, couvrant l'année universitaire 2021/2022, portant impérativement les mentions "scolaire, extrascolaire, stage" (**ET "stage en milieu hospitalier" pour : 2e, 3e, 4e, 5e, 6e années de Médecine ; 2e, 3e, 4e, 5e années de Maïeutique ; 2e, 5e années de Pharmacie ; 2e année d'Odontologie ; Ergothérapie, Orthoptie, Orthophonie**).
- Si vous ne disposez pas de votre attestation Responsabilité Civile au moment de votre inscription administrative, ce document pourra être déposé en ligne dans le mois suivant la rentrée.
- Etudiant en STAPS
    - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive pour **toutes** les formations STAPS (à l'exception du master Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique)
    - Pour les sportifs de haut niveau : l'attestation d'inscription sur la liste éditée par le ministère des sports

## **DOCUMENTS SPECIFIQUES LIÉS À VOTRE SITUATION**

---

- Etudiants mineurs au 30 juin 2022 : Autorisation du responsable légal ([annexe 1](#)).
- En cas de changement d'université : Formulaire de transfert de départ de l'université d'origine.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ**



**Retrouvez en fin de document un guide sur :  
Comment déposer sa photo sur son compte étudiant ?**

## **INSCRIPTION – ETUDIANT ETRANGER EXTRACOMMUNAUTAIRE**

---



Si vous êtes un étudiant étranger nouvellement admis, hors UE, **vous devez impérativement respecter la date limite d'arrivée mentionnée sur votre attestation d'admission.** Aucune inscription administrative ne sera possible au-delà de la date limite d'arrivée.

### **ETAT CIVIL**

---

Etudiant hors Europe : Extrait de l'acte de naissance ou photocopie du Livret de famille avec filiation.

### **TITRES ET DIPLOMES A FOURNIR**

---

- Les documents certifiées conformes :
  - des diplômes obtenus,
  - des relevés de notes détaillés des diplômes obtenus,
  - du relevé de notes de l'année en cours.
  
- Les traductions faites par un traducteur assermenté par l'État français :
  - des diplômes obtenus,
  - des relevés de notes détaillés des diplômes obtenus,
  - du relevé de notes de l'année en cours.
  
- Un justificatif de niveau de langue française (TCF ou DELF = **B2 minimum** ; DALF).

N.B : Sont dispensés de la vérification du niveau linguistique :

- les candidats titulaires du baccalauréat français, d'un titre français admis en dispense du baccalauréat par une réglementation nationale ou du baccalauréat européen
- les ressortissants des États où le français est la langue officielle à titre exclusif,
- les candidats résidant dans un pays où le français est la langue officielle à titre exclusif et titulaires d'un diplôme de fin d'études secondaires d'un pays où le français est la langue officielle à titre exclusif,
- les candidats, qu'ils soient ressortissants d'un pays ou résidents dans un pays où le français n'est pas la seule langue officielle, dont les études secondaires se sont déroulées, en majeure partie, en français.

## AUTRES PIÈCES À FOURNIR

---

- Attestation Contribution vie étudiante et de Campus (CVEC)
- Photo d'identité récente, de face, tête nue (à déposer sur l'ENT)
- Uniquement pour les étudiants en réorientation s'inscrivant en PASS ou en LAS**
  - Copie du certificat de scolarité de l'année ou des années précédentes
  - **Et, pour les étudiants hors UCA**, le dossier étudiant issu d'APOGEE ou tout autre logiciel de scolarité
- Attestation d'assurance relative à la responsabilité civile, fournie par votre assurance à votre demande, couvrant l'année universitaire 2021/2021, portant impérativement les mentions "scolaire, extrascolaire, stage" (ET "stage en milieu hospitalier" pour : 2e, 3e, 4e, 5e, 6e années de Médecine ; 2e, 3e, 4e, 5e années de Maïeutique ; 2e, 5e années de Pharmacie ; 2e année d'Odontologie ; Ergothérapie, Orthoptie, Orthophonie).

Si vous ne disposez pas de votre attestation Responsabilité Civile au moment de votre inscription administrative, ce document pourra être déposé en ligne dans le mois suivant la rentrée.
- Etudiant en STAPS
  - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive pour **toutes** les formations STAPS (à l'exception du master Ingénierie et Ergonomie de l'Activité Physique)



**Une fois votre inscription administrative finalisée, n'oubliez pas de vous inscrire sur le site internet [etudiant-etranger.ameli.fr](http://etudiant-etranger.ameli.fr) pour pouvoir bénéficier d'une couverture santé. Sans démarche de votre part, vous ne serez pas couvert.**

## DOCUMENTS SPECIFIQUES LIÉS À VOTRE SITUATION

---

- Etudiants mineurs au 30 juin 2022 : Autorisation du responsable légal (annexe 1).
- En cas de changement d'université : Formulaire de transfert de départ en cas de changement d'Université française.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ**



**Retrouvez en fin de document un guide sur :  
Comment déposer sa photo sur son compte étudiant ?**

## Guide de dépôt de la photo d'identité

Première connexion :



Cliquez sur « Modifier la photo de profil » (apparaît uniquement lors du premier dépôt) :



Cliquez sur « Continuer » :



Un e-mail est également envoyé :



### Droit à l'image



*Vous pouvez changer les droits concernant l'utilisation de votre image en vous rendant sur l'ENT dans l'espace **Mon Compte > Confidentialité et droit à l'image** ou en cliquant sur le bouton ci-dessous*

[Changer vos droits](#)

\* Dans le respect des dispositions légales en vigueur

Téléchargez votre photo de profil à partir de votre pc :



Ou par web-cam :



Cliquez sur « Mettre à jour » pour être redirigé vers l'écran suivant :



**Nos services d'assistance**

**HOTLINE**

***Merci de n'appeler la hotline que si vous avez des problèmes techniques ou administratifs vous empêchant de vous inscrire.***

***Sinon, envoyer un message à [support.inscription@uca.fr](mailto:support.inscription@uca.fr)***

***Permanence téléphonique : 04 73 40 61 73***

**Du 7 juillet au 16 juillet 2021 inclus**

**De 9 h 00 à 17 h 00**

**Du 19 au 23 Juillet 2021 inclus :**

**De 9h à 12h et de 13h à 17h**

**Du 19 août au 31 Août 2021 inclus :**

**De 9h à 12h et de 13h à 16h**

**N'hésitez pas également à consulter notre FAQ :**

**[FAQ - Inscription administrative](#)**